

ANNEXE 2

(suite)

N° D'ARTICLE DE LA LMEC

DESCRIPTION

- | | |
|------|---|
| 2014 | Matériels spécialisés pour l'entraînement militaire ou la simulation de scénarios militaires, comme les entraîneurs informatisés et les simulateurs de vol et de conduite, et les composants et accessoires |
| 2015 | Matériels d'imagerie ou de contremesure, y compris le matériel photographique, les matériels d'imagerie thermique, et des composants spécialement conçus |
| 2016 | Pièces de forge, pièces de fonderie et demi-produits spécialement conçus pour les produits visés par les articles 2001, 2002, 2003, 2004, 2006, et 2010 |
| 2017 | Autres équipements, bases de données techniques, appareils de plongée, matériels de construction et matériels de génie spécialement conçus pour l'usage militaire, appareils robotisés et composants |
| 2018 | Matériels et technologie pour la production de biens du Groupe 2 de la LMEC |
| 2020 | Matériels cryogéniques et supraconducteurs et leurs composants et accessoires spécialement conçus |
| 2023 | Systèmes d'armes à énergie dirigée, matériels de contremesure, modèles d'essai et composants spécialement conçus |
| 2024 | Logiciels spécialement conçus pour des applications militaires comme les systèmes de commandement, contrôle, communication et collecte du renseignement et matériel spécial d'essai |
| 2026 | Systèmes d'armes à énergie cinétique, et matériels connexes et composants spécialement conçus |